

## Arrêté du Maire

### *Relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie*

Le Maire de la commune de La Clisse,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-32, L2225-1, L2225-2 ;

**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

**Vu** le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie approuvé par arrêté préfectoral du 17 mars 2017 et notamment son chapitre 4.3 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de prévoir, d'organiser et de structurer la défense contre l'incendie en cas de sinistre ;

**Considérant** les cinq installations nouvelles réalisées en 2019 afin d'améliorer le maillage territorial ;

### Arrête

Article 1 : L'état existant de la Défense Extérieure Contre l'Incendie est annexé au présent arrêté et il comprend la liste des points d'eau incendie publics, privés et privés conventionnés.

Article 2 : L'état existant de la Défense Extérieure Contre l'Incendie est consultable en mairie. Sa représentation cartographique est consultable sur le site [www.geoplateforme17.fr](http://www.geoplateforme17.fr) dans la rubrique *Geosdis17*.

Article 3 : L'état existant de la Défense Extérieure Contre l'Incendie est révisé à l'initiative du Maire et notamment à chaque évolution notable dans l'inventaire des points d'eau incendie de la commune.

Article 4 : L'arrêté municipal n° AR1801 du 6 février 2018 est abrogé.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de La Charente-Maritime,
- Monsieur le DDSIS.

Fait le 7 novembre 2019

Le Maire,



Joseph-Daniel de Miniac

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211701123 <b>2019.11.07-AR1918-AR</b>
Accusé de réception Reçu le <b>07/11/2019</b>

## Synthèse des équipements Incendie au 1er novembre 2019

N° du PEI	Type de PEI <sup>(1)</sup>	Localisation	Capacité / débit	Etat	Domaine
001	PI 100	RD 728 Lagoutail – 60 rte Marennes-Oléron	60 m <sup>3</sup> /h	conforme	public
002	PI 100	RD 728 Corps de Garde – 90 rte Marennes-Oléron	60 m <sup>3</sup> /h	conforme	public
003	PI 100	RD 728 Place de l'Ecole – rte Marennes-Oléron	60 m <sup>3</sup> /h	conforme	public
004	PI 100	RD 728 La Feuillée – rte Marennes-Oléron	60 m <sup>3</sup> /h	conforme	public
005	PI 100	VC 10 Rue de la Petite Roche	60 m <sup>3</sup> /h	conforme	public
006	PI 100	RD 127 - 16 rue des Tards	60 m <sup>3</sup> /h	conforme	public
007	CI	VC 14 Lotissement de L'Enclouse	60 m <sup>3</sup>	conforme	public
008	PI 100	RD127 Carrefour Tards / VC 8 Mailletries	60 m <sup>3</sup> /h	conforme	public
009	PI 100	Chemin des Nougiers (centre équestre)	60 m <sup>3</sup> /h	conforme	public
010	PI 100	VC 7 Château d'Eau / ch. Bourdonneries	60 m <sup>3</sup> /h	conforme	Privé commune
011	PI 100	RD 127 Carrefour Logis / VC 9 Creugnets	60 m <sup>3</sup> /h	conforme	public
012	CI	VC 2 Ste Madeleine (AK 211) hors sol	60 m <sup>3</sup>	conforme	public

(1) Types de Points d'Eau Incendie :

PI 150 : Poteau d'Incendie 150 mm  
 PI 100 : Poteau d'Incendie 100 mm  
 PI 80 : Poteau d'Incendie 80 mm

BI : Bouche d'Incendie  
 PA : Point d'Aspiration

P : Puisard  
 CI : Citerne

